



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
...ma vie, ma ville !

PROCÈS VERBAL – 1^{ER} OCTOBRE 2009

CONSEIL MUNICIPAL

Le 2 octobre 2009

À une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil municipal situé au 50, rue Saint-Joseph, le 1^{er} octobre 2009 à dix-neuf heures trente (19h30), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Grant MacKenzie, Jean- Léo Legault, Robert Lamarre, et Sylvain Marinier, mesdames les conseillères Kathleen S. Labelle et Nicole Meloche, sous la présidence de son honneur le maire Laurent Paquette.

Étaient également présents: monsieur Denis Savard, directeur général et madame Claude Laneuville, greffière-adjointe.

Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire Laurent Paquette souhaite la bienvenue aux citoyens dans l'assistance et procède à l'ouverture de la séance

2009-10-632

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2009-10-633

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2009

ATTENDU QUE

le greffier a remis une copie de ce procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2009 avec la correction suivante :

- résolution numéro 2009-09-580 concernant « Fin de période de la mise en candidature – Élections 2009 – Séance du conseil »,

qui aurait dû se lire dans sa première condition :

« ...

- ❖ le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts décrète, ...la séance ordinaire du 20 octobre 2009 est annulée et remplacée par une **séance ordinaire** qui aura lieu le 1^{er} octobre 2009 à 19 h 30.

...»

Et non :

« ...

- ❖ le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts décrète, ...la séance ordinaire du 20 octobre 2009 est annulée et remplacée par une **séance extraordinaire** qui aura lieu le 1^{er} octobre 2009 à 19 h 30.

...»

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

AGGLOMÉRATION

2009-10-634

Protocole d'entente pour exercice d'incendie – 418, chemin du Lac-Manitou Sud

ATTENDU QUE

l'Agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts a reçu une offre de la part du propriétaire de l'immeuble situé au 418, chemin du Lac-Manitou Sud d'utiliser le bâtiment pour une pratique d'incendie pour les pompiers ;

ATTENDU QUE

ce type d'exercice n'est pas souvent possible et que c'est un outil formateur très efficace;

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie :

- ❖ accepte l'offre de monsieur Robert B. Henwood, propriétaire de l'immeuble situé au 418, chemin du Lac-Manitou Sud à Ivry-sur-le-Lac, portant le matricule numéro 3700-98-4129, d'utiliser ce bâtiment pour des exercices d'incendie.
- ❖ accepte le protocole d'entente intervenu avec monsieur Robert B. Henwood et entérine la signature du directeur du Service de Sécurité incendie.

ADOPTÉE

2009-10-635

Aménagement du stationnement de la caserne d'incendie - Rue Saint-André - Fonds de roulement de l'agglomération

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entérine une dépense maximum de 35 000 \$ pour effectuer l'aménagement du stationnement de la caserne d'incendie sur la rue Saint-André.

QUE cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement de l'agglomération et remboursée sur une période de cinq ans débutant en 2010.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 42-000-42-927.

ADOPTÉE

2009-10-636

Aménagement d'un enclos à bacs et d'un éclairage extérieur – Bibliothèque Gaston-Miron - Fonds de roulement de l'agglomération

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entérine une dépense maximum de 8 000 \$ pour effectuer l'aménagement d'un enclos à bacs et pour refaire l'éclairage extérieur à la bibliothèque.

QUE cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement de l'agglomération et remboursée sur une période deux ans débutant en 2010.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 47-000-41-927.

ADOPTÉE

2009-10-637

Installation de deux bornes sèches - Fonds de roulement de l'agglomération

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entérine une dépense maximum de 11 000 \$ pour effectuer l'installation de deux bornes sèches.

QUE cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement de l'agglomération et remboursée sur une période de trois ans débutant en 2010.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 42-000-70-925.

ADOPTÉE

2009-10-638

Projet le Versant d'or – Cession de terrain

ATTENDU

le vieillissement de la population et la précarité économique de cette population ;

ATTENDU QUE

les besoins grandissants en logements adéquats pour les personnes retraitées ;

ATTENDU QUE

ce constat a conduit la Ville à initier un projet résidentiel dédié aux personnes âgées autonomes, afin de répondre aux besoins de cette population ;

ATTENDU QUE

l'organisme « Le Versant d'or » a été créé sous cette initiative afin de réaliser un projet résidentiel de 48 unités d'habitation dont la première phase comprends 24 logements, dont 10 seront à vocation sociale ;

ATTENDU QUE

la Ville a acquis le terrain identifié par le numéro matricule 4400-40-4673 afin de permettre la réalisation d'un nouveau projet résidentiel ;

ATTENDU QUE

la Ville est autorisée par la *Loi sur les compétences municipales* et la *Loi sur les cités et villes*, à céder à titre gratuit ce terrain pour des fins de réalisation d'un projet d'habitation social et abordable ;

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts cède, à titre gratuit, le terrain identifié par le numéro matricule 4400-40-4673 à l'organisme à buts non lucratifs « Le versant d'or » et s'engage également à procéder aux travaux d'aménagement du réseau routier et des réseaux d'aqueduc et d'égout.

QUE le conseil mandate Me Sylvie Plourde, notaire, pour la préparation de l'acte de cession, pour des honoraires de 775\$, taxes et frais d'acquisition inclus.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, par appropriation de surplus de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

2009-10-639

Restauration de la gare – Travaux de reconstruction partielle de la toiture (phase 2) – Certificat de paiement no 1

ATTENDU

le contrat adjugé pour les travaux de reconstruction partielle de la toiture de la gare (phase 2), par la résolution 2009-06-358 ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- accepte la recommandation de paiement no. 1, au montant de 41 800 \$, incluant la retenue de 10 %, taxes en sus, préparée et recommandée par Denis Désilets, architecte, Atelier Idea ;
- accepte le paiement à l'entreprise « Construction Raynald Tisseur Inc. », de la somme de 37 620 \$, taxes en sus, conformément à la recommandation mentionnée précédemment.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande DG*427.

ADOPTÉE

2009-10-640

Restauration de la gare – Travaux de reconstruction (phase 3) Certificat de paiement no 1

ATTENDU

le contrat adjugé pour les travaux de reconstruction partielle de la toiture de la gare (phase 3), par la résolution AG2009-08-007 ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- accepte la recommandation de paiement no. 1, au montant de 23 801.40 \$, incluant la retenue de 10 %, taxes en sus, préparée et recommandée par Denis Désilets, architecte, Atelier Idea ;
- accepte le paiement à la société « Les entreprises Landco inc. », de la somme de 21 421.26 \$, taxes en sus, conformément à la recommandation mentionnée précédemment.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande DG*437.

ADOPTÉE

2009-10-641

**Restauration de la gare – Modification contrat des travaux de reconstruction –
Résolution numéro AG2009-08-007**

ATTENDU QUE

suite à l'incendie de la gare, le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts a décidé de procéder à la restauration du bâtiment d'origine de 1902;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu des soumissions suite à son appel d'offres DG-2009-04 pour les travaux de reconstruction de la gare (phase 3);

ATTENDU QUE

le conseil a décrété des travaux de reconstruction de la gare (phase 3) par l'adoption de la résolution AG2009-08-007;

ATTENDU QUE

la Ville a demandé à la compagnie d'assurance de réviser le montant de l'indemnité accordée pour la reconstruction de la gare compte tenu des soumissions reçues;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le directeur général à modifier le contrat signé le 8 septembre 2009 avec «Les entreprises Landco inc.» afin d'inclure au contrat les divers travaux inclus à l'item 4.5 pour un montant maximal de 125 795,26 \$, taxes incluses, conditionnellement à l'obtention écrite d'une augmentation équivalente de l'indemnité de la compagnie d'assurance.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

2009-10-642

Acquisition de rue – Mont Catherine/L'érablière – Montée des Samarres- Chemin des Chalumeaux – Place des Entailles – Impasse des Cornouillers

ATTENDU QU'

un protocole relatif à la réalisation de travaux municipaux avec «MONT-CATHERINE VERSANT-SUD INC.», pour le projet résidentiel l'Érablière;

ATTENDU QUE

ledit protocole, a comme objectif d'établir les modalités relatives à la construction des infrastructures et équipements destinés à devenir de propriété municipale et à desservir un projet domiciliaire;

ATTENDU QUE

le promoteur du projet domiciliaire a réalisé les travaux décrits à l'article 2 dudit protocole ;

ATTENDU QUE

le promoteur a rencontré les engagements spécifiés à l'article 6.2 dudit protocole, en rapport à la cession des rues, l'évaluation imposable étant supérieure au minimum requis de 1 425 000 \$ et la construction résidentielle de 10 nouvelles résidences, le minimum requis étant 5 ;

ATTENDU QU'

il y a lieu de conclure un acte de cession selon les termes et modalités prévues à l'article 6 dudit protocole ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte Agathe des Monts autorise l'acquisition auprès du promoteur «MONT-CATHERINE VERSANT-SUD INC.», des rues suivantes :

- ⇒ Montée des Samarres
- ⇒ Chemin des Chalumeaux
- ⇒ Place des Entailles
- ⇒ Impasse des Cornouillers

pour la somme symbolique de 1\$, le tout conforme aux conditions prévues à l'article 6 de l'entente.

QUE le conseil municipal mandate Me Sylvie Plourde, notaire pour la préparation de l'acte de cession, tous les frais étant à la charge du promoteur.

QUE le maire et le greffier soit autorisé à signer tous les documents à cet effet.

ADOPTÉE

2009-10-643

Opération Nez rouge - Subvention

ATTENDU QUE

la Ville désire contribuer à la campagne de financement 2009 organisée par « Opération Nez rouge » ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accorde un montant de 150 \$ à l'organisme « Opération Nez rouge ».

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro DG*442.

ADOPTÉE

2009-10-644

Aménagement des bandes riveraines - Fonds de roulement.

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entérine une dépense maximum de 15 000 \$ pour effectuer l'aménagement des bandes riveraines.
- QUE cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de trois ans débutant en 2010.
- QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 46-000-20-721.

ADOPTÉE

2009-10-645

Champs d'épuration et revêtement extérieur - Bâtiment du 355, Demontigny (SPCA) - Fonds de roulement.

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entérine une dépense maximum de 17 000 \$ pour refaire le champ d'épuration et effectuer le revêtement extérieur du bâtiment situé au 355, rue Demontigny (SPCA).
- QUE cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de 3 ans débutant en 2010.
- QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 47-000-40-727 pour le revêtement et 47-000-41-727 pour le champ d'épuration.

ADOPTÉE

2009-10-646

Correction de la vitesse et du bruit sur plusieurs rues de la Ville - Fonds de roulement.

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entérine une dépense maximum de 20 000 \$ pour effectuer les travaux nécessaires afin de corriger la situation.
- QUE cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de quatre ans débutant en 2010.
- QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 43-000-21-721.

ADOPTÉE

2009-10-647

Drainage Garage Municipal - Fonds de roulement.

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entérine une dépense maximum de 50 000 \$ pour effectuer le drainage du garage municipal.

QUE cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq ans débutant en 2010.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 43-000-40-727.

ADOPTÉE

2009-10-648

Projet Fleurons du Québec - Aménagement permanent - Fonds de roulement

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entérine une dépense maximum de 10 000 \$ pour effectuer des aménagements permanents dans le cadre du projet « Fleurons du Québec ».

QUE cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de deux ans débutant en 2010.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 47-000-21-721.

ADOPTÉE

2009-10-649

Achat de classeurs à plans - Service des Travaux publics - Fonds de roulement

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entérine une dépense maximum de 5 000 \$ pour faire l'achat de classeurs à plans pour le Service des Travaux publics.

QUE cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période d'un an débutant en 2010.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 43-000-61-726.

ADOPTÉE

2009-10-650

Projet de murale - Centre-Ville - Fonds de roulement

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entérine une dépense maximum de 5 800 \$ pour effectuer la création d'une murale au centre-ville.

QUE cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de deux ans débutant en 2010.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 47-000-14-721.

ADOPTÉE

2009-10-651

Projet de murale à l'église - Fonds de roulement

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entérine une dépense maximum de 4 200 \$ pour effectuer la réfection de la murale à l'église.

QUE cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période d'un an débutant en 2010.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 47-000-14-721.

ADOPTÉE

2009-10-652

Puits - Installation d'un nouveau revêtement de plancher - Bâtiment du 1155, Route 329 Nord - Fonds de roulement

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entérine une dépense maximum de 13 827.69 \$ pour l'installation du revêtement de plancher et de 1 448.46 \$ pour terminer les travaux pour la mise en marche du puits.

QUE cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de 3 ans débutant en 2010.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 41-000-43-727 pour le plancher et 41-000-42-727 pour le puits.

ADOPTÉE

Madame Kathleen Labelle, conseillère, se retire de la table des délibérations

2009-10-653

Mandat aux procureurs Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés – Représentation de la Ville devant la Commission municipale du Québec

ATTENDU QUE

dans le cadre de la refonte de la réglementation d'urbanisme, la Ville a reçu de la Commission municipale du Québec, un avis d'une demande d'examen de conformité du plan d'urbanisme, de zonage et de lotissement ;

ATTENDU QUE

la Ville doit être représentée devant cette Commission par un procureur ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate la firme « Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés sncrl », à titre de procureur pour la représenter dans le dossier de demande d'examen de conformité par la Commission municipale du Québec, des règlements d'urbanisme suivants :

- ↳ Règlement du plan d'urbanisme numéro 2009-U50;
- ↳ Règlement de zonage numéro 2009-U-53;
- ↳ Règlement de lotissement 2009-U54;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, au montant maximum de 5 000 \$, par appropriation de surplus de la Ville.

ADOPTÉE

Madame Kathleen Labelle, conseillère, reprend son siège

TRÉSORERIE

2009-10-654

Comptes payés – Septembre 2009

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les comptes déjà payés du mois de septembre 2009, au montant de 1 296 533.14 \$.

ADOPTÉE

2009-10-655

Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du certificat du trésorier numéro CT-2009-09 Disponibilité de crédits.

ADOPTÉE

2009-10-656

Dépôt du rapport budgétaire

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du rapport budgétaire du mois de septembre 2009.

ADOPTÉE

2009-10-657

Aménagement d'un stationnement - Rue Principale - Fonds de roulement et surplus libre

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entérine une dépense maximum de 85 000 \$ pour effectuer l'aménagement d'un stationnement sur la rue Principale.

QU' une partie de cette dépense en immobilisation, et ce pour un maximum de 50 000 \$, soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq ans débutant en 2010.

QUE l'autre partie de cette dépense en immobilisation, et ce pour un maximum de 35 000\$, soit financée par le surplus libre de la Ville.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 43-000-18-721.

ADOPTÉE

2009-10-658

Affectation de surplus – Ville – Modification de la résolution numéro 2009-05-274

ATTENDU QUE

l'exercice financier 2008 de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts s'est soldé par un surplus ;

ATTENDU QUE

le conseil a adopté une résolution pour affecter ce surplus et qu'il y a lieu de modifier certaines affectations;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- modifie le montant de 25 000 \$ affecté d'une partie du surplus libre de la Ville par la résolution numéro 2009-05-274 pour le projet « d'Acquisition de jeux Plage Major » au montant de 10 000 \$ et,
- autorise l'affectation du montant de 15 000 \$ pour le projet de « Parc de rouli-roulant ».

ADOPTÉE

2009-10-659

Bail pour l'immeuble sis au 1155, route 329 – Poste S.Q. – Avenant n°3

ATTENDU QUE

il y a lieu de renouveler, pour une période additionnelle se terminant le 31 décembre 2010, le bail intervenu entre la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et la Société immobilière du Québec pour l'immeuble sis au 1155, route 329 à Sainte-Agathe-des-Monts (poste S.Q.) ;

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le directeur des services administratifs et trésorier à signer pour et au nom de la Ville l'avenant n°3 du bail no 5645-02, intervenu entre la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et la Société immobilière du Québec, prolongeant le bail pour l'immeuble sis au 1155, route 329 à Sainte-Agathe-des-Monts jusqu'au 31 décembre 2010, tel que déposé.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

2009-10-660

Acceptation de la démission de la directrice de l'Urbanisme et Environnement

ATTENDU QUE

Madame Anne Barrette, directrice du Service d'Urbanisme et Environnement, a présenté sa démission ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts prenne acte du dépôt de la démission de madame Anne Barrette, directrice du Service d'Urbanisme et Environnement, effective au plus tard le 27 novembre 2009.

QUE le conseil municipal remercie madame Barrette pour son dévouement et les services rendus à la Ville.

ADOPTÉE

2009-10-661

Nomination d'un directeur par intérim - Urbanisme et Environnement

ATTENDU QUE

la directrice du Service d'Urbanisme et Environnement a présenté sa démission ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- nomme monsieur Simon Lafrenière, actuellement directeur-adjoint Urbanisme et Environnement, directeur par intérim Urbanisme et Environnement ;
- que cette nomination soit effective à la date de démission de la directrice du Service d'Urbanisme et Environnement ;
- que le directeur général, monsieur Denis Savard, soit et est autorisé à modifier et à signer le contrat de travail de monsieur Lafrenière, tel que substantiellement présenté.

ADOPTÉE

SERVICES TECHNIQUES

2009-10-662

Décompte progressif no 2 et final - Construction d'un capteur de sédiments - Place Lagny

ATTENDU

le contrat adjugé pour la construction d'un capteur de sédiments à la place Lagny par la résolution 2008-09-514;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- accepte le décompte progressif no 2 et final, au montant de 12 433,60 \$, taxes en sus, préparé et recommandé par « ENVIROSOL » (Maurice Poulin, ingénieur), en date du 5 juin 2009 ;
- accepte le paiement à l'entreprise « GELCO CONSTRUCTION », de la somme de 12 433,60 \$, taxes en sus, conformément à la recommandation mentionnée précédemment.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée à même le règlement d'emprunt 2007-EM-139, selon le bon de commande TP*7978.

ADOPTÉE

2009-10-663

Adjudication de contrat –Sable granulat abrasif 2009–2010 – Résultat d'appel d'offres TP-2009-023

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres TP-2009-023;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu deux (2) propositions conformes ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des Services techniques :

- accorde à « Location Jean Miller Inc. » un contrat pour la fourniture de 10 000 tonnes de sable-granulat abrasif, F.A.B. le Garage Municipal, conformément à l'appel d'offres TP-2009-023, option « B », le tout pour une somme de 74 900,00 \$, taxes en sus.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*9327.

ADOPTÉE

2009-10-664

Adjudication de contrat –Pierre nette abrasive pour trottoirs 2009-2010 - Résultat d'appel d'offres TP-2009-024

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres TP-2009-024 ;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu une (1) proposition conforme ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des Travaux publics :

- accorde à « Location Jean Miller Inc. » un contrat pour la fourniture de 1000 tonnes de pierre nette abrasive pour trottoirs, F.A.B. le Garage Municipal, conformément à l'appel d'offres TP-2009-024, le tout pour une somme de 15 950 \$, taxes en sus.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire, selon le bon de commande numéro TP*9328.

ADOPTÉE

2009-10-665

Décompte progressif no 3 - Travaux de pavage - Différentes rues de la ville Programme PARC 2009

ATTENDU

le contrat adjugé, pour les travaux de réfection de pulvérisation et de pavage dans différentes rues de la ville, par la résolution 2009-05-333;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- accepte la recommandation de paiement no 3, au montant de 50 656,27 \$, incluant la retenue de 10%, taxes en sus, préparée et recommandée par le directeur du Génie et des Infrastructures ;
- accepte le paiement à l'entreprise « Asphalte Bélanger Inc. », de la somme de 45 590,64 \$ taxes en sus, conformément à la recommandation mentionnée précédemment.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire, selon le bon de commande TP*8908.

ADOPTÉE

2009-10-666

Adjudication de contrat – Travaux de déblaiement et sablage de rues - Secteur Nord - Résultat d'appel d'offres TP-2009-025

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres TP-2009-025 ;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu une (1) proposition conforme ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des Travaux publics :

- accorde à « 9149-8659 Québec Inc.(Entreprises P. Roy Inc.) ». un contrat pour le déblaiement de la neige et le sablage de différents chemins et rues de la Ville, conformément à l'appel d'offres TP-2009-025, selon les différents secteurs :
 - **Bloc 1** : 2,3km au montant annuel de 15 122,50\$ pour une durée de trois (3) ans, le tout pour une somme de 45 367,50 \$, taxes en sus;
 - **Bloc 2** : 6,1km au montant annuel de 40 107,50\$ pour une durée de trois (3) ans, le tout pour une somme de 120 322,50 \$, taxes en sus;
 - **Bloc 3** : 1,7km au montant annuel de 10 429,50\$ pour une durée de trois (3) ans, le tout pour une somme de 31 288,50 \$, taxes en sus;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées à même le fonds général de la Ville, poste budgétaire 02-330-00-443.

ADOPTÉE

2009-10-667

Adjudication de contrat – Réfection d'aqueduc sur une partie de la montée Alouette – résultat d'appel d'offres TP-2009-027

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres TP-2009-027 ;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu 5 proposition conforme ;

ATTENDU QUE

le coût du projet pourrait dépasser le montant prévu au TECQ 2006-2009 ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts décrète des travaux pour la réfection d'aqueduc sur une partie de la montée Alouette.

QUE le conseil municipal, sur la recommandation du consultant Gilles Taché & associés Inc., accorde à « 9088-9569 Québec Inc. (R. B. Gauthier) » un contrat pour la réfection d'aqueduc sur une partie de la montée Alouette pour une somme de 462 981,34 \$, taxes en sus, conformément à l'appel d'offres TP-2009-027, conditionnellement à l'approbation du Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire, d'anticiper l'utilisation de l'enveloppe monétaire du programme TECQ 2009-2013.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 1-44-000-02-700, en vertu du bon de commande TP*9367.

ADOPTÉE

2009-10-668

Adjudication de contrat – Travaux de bétonnage de conduite et consolidation de fondation rues Demontigny et Brissette – Résultat d'appel d'offres TP-2009-028

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions sur invitation par son appel d'offres TP-2009-028;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu deux (2) propositions conformes ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts décrète des travaux de bétonnage de conduite, de déviation de puisards et de consolidation de fondation des rues Demontigny et Brissette.

QUE le conseil municipal, sur la recommandation du consultant SM Inc.,(M. Éric Perrault, ing.), accorde à « Excavation Fernand Roy Inc. », un contrat pour une dépense maximale de 30 840,00 \$, taxes en sus, pour la réalisation de ces travaux, conformément à l'appel d'offres TP-2009-028.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, qui sera imputée comme suit :

- au poste budgétaire 1-44-000-11-721 pour la réalisation des travaux de bétonnage de conduite et de déviation de puisards, et ;
- au poste budgétaire 02-415-11-995, pour les travaux relatifs à la consolidation de fondation.

selon le bon de commande TP*9357.

ADOPTÉE

2009-10-669

Mandat au directeur des Travaux Publics - Signature d'une entente avec le Ministère des Transports du Québec - Déneigement de certains chemins provinciaux

ATTENDU QUE

la Ville entend renouveler l'entente avec le Ministère des Transports du Québec pour le déneigement de certains chemins provinciaux ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate le directeur des Travaux publics pour signer l'entente à intervenir avec le Ministère des Transports du Québec pour le déneigement de certains chemins provinciaux.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

2009-10-670

Relais des Sables et Plage Major - Réaménagement de l'aire de stationnement – Modification des résolutions numéros 2009-02-101 et 2009-02-102 - Fonds de roulement

ATTENDU QUE

les résolutions numéros 2009-02-101 et 2009-02-102, adoptées lors de la séance du 17 février 2009, prévoyaient le réaménagement des aires de stationnement du Relais des Sables et de la Plage Major ;

ATTENDU QUE

le conseil a autorisé une dépense maximale de 5 000 \$ pour effectuer le réaménagement de l'aire de stationnement de la salle du « Relais des Sables », situé sur le terrain de la plage Major ;

ATTENDU QUE

le conseil a autorisé une dépense maximum de 10 000 \$ pour effectuer le réaménagement de l'accès au stationnement de la plage Major ;

ATTENDU QUE

plusieurs travaux étant effectués conjointement sur ces deux projets, pour des fins de facilitation de comptabilité, il y a lieu de réunir les deux montants ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts modifie et amende les résolutions numéros 2009-02-101 et 2009-02-102, adoptées lors de la séance du 17 février 2009, afin de combiner les montants alloués et d'ajouter un budget supplémentaire, pour les travaux suivants :

- ❖ le réaménagement de l'accès au stationnement de la plage Major ;
- ❖ le réaménagement de l'aire de stationnement de la salle du « Relais des Sables », situé sur le terrain de la plage Major ;

et ce, dans le but d'en faciliter la comptabilité.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses en immobilisation pour un montant maximum total de 23 000 \$, qui seront financées par le fonds de roulement et remboursées sur une période de cinq ans débutant en 2010.

ADOPTÉE

2009-10-671

Entente - Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (CRSBPL)

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le greffier à signer pour et au nom de la Ville, la convention à intervenir entre la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides, pour une période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense au montant total de 24 510.43 \$, pour l'année 2010, qui sera imputée au poste budgétaire 1-02-7-2-9-30-964, avant le 31 mars 2010.

QUE le conseil municipal accepte que la contribution pour l'entente de 2010 soit ajustée selon la population d'agglomération qui sera établie par le Gouvernement du Québec pour l'année 2010.

QUE le conseil municipal nomme les personnes suivantes à titre de représentantes de la Ville au sein du CRSBPL :

- France Bélanger, responsable de la bibliothèque
- _____, représentant élu (*À Venir*)

ADOPTÉE

2009-10-672

Travaux de réfection au Bâtiment Le Relais - Fonds de roulement.

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entérine une dépense maximum de 30 500 \$ pour effectuer les travaux de réfection du bâtiment Le Relais.

QUE cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq ans débutant en 2010.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 47-000-42-727.

ADOPTÉE

2009-10-673

Acquisition - Jeux - Plage Major - Fonds de roulement

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entérine une dépense maximum de 15 000 \$ pour faire l'acquisition des équipements de jeux pour la plage Major.

QUE cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de trois ans débutant en 2010.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 47-000-73-726.

ADOPTÉE

PLANIFICATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

2009-10-674

Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de septembre 2009

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du rapport d'activité pour le mois de septembre 2009.

ADOPTÉE

2009-10-675

Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunion du 17 septembre 2009

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme pour sa réunion du 17 septembre 2009.

ADOPTÉE

2009-10-676

Autorisation de signature du protocole d'entente avec la compagnie «Gaston Contant inc.» – Aménagement de l'aire tampon de l'autoroute 15 – Matricule : 4402-19-1354

ATTENDU QUE

le terrain sur lequel est le bâtiment commercial nécessite des travaux de reboisement de l'aire tampon le long de l'autoroute 15 suite à un déboisement intensif du propriétaire précédent ;

ATTENDU QU'

un protocole d'entente avec la compagnie « Gaston Contant Inc.» est nécessaire pour assurer la réalisation des travaux d'aménagement le long de l'autoroute 15 ;

ATTENDU QUE

la signature du nouveau protocole d'entente par le directeur adjoint du Service Urbanisme et environnement nécessite une autorisation du conseil municipal ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le directeur adjoint du Service Urbanisme et Environnement à signer le protocole d'entente, tel que substantiellement présenté, avec la compagnie « Gaston Contant inc.» dûment représentée par son président Monsieur Gérard Contant, propriétaire des lots 12-24 et 13A-25 du rang 5, du Canton de Beresford, à Sainte-Agathe-des-Monts sous les matricules 4402-19-1354,

afin de garantir la réalisation des travaux d'aménagement paysager dans la zone tampon longeant l'autoroute 15.

ADOPTÉE

2009-10-677

Constats d'infraction – Lot 9-213 du rang 3 du canton Beresford – Usages et affichage non autorisés – Matricule : 4400-65-9960

ATTENDU QUE

des conteneurs, divers matériaux et des véhicules sont entreposés sur le terrain vacant adjacent à la rue Belhumeur ;

ATTENDU QU'

un tel entreposage constitue une nuisance et est non autorisé dans la zone ;

ATTENDU QUE

le propriétaire a installé une enseigne affichant la vente de matériel sur le terrain ;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu un avis enregistré, l'informant de la non-conformité de cet entreposage ;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a réalisé aucun travaux correctifs à ce jour ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction au propriétaire « 9069-9174 QUEBEC INC. » du lot 9-213 du rang 3 du canton Beresford, adjacent à la rue Belhumeur et portant le matricule 4400-65-9960, afin que le propriétaire se conforme à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

2009-10-678

Dérogation mineure au 51 à 55, rue Saint-David - Dimensions du lot projeté et marges pour bâtiment principal

1. **Requérant** : Jacques-Luc Lamoureux, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot projeté 11A-463 du rang 4 du canton de Beresford.
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - la superficie du lot projeté à 489,8 mètres carrés alors que l'article 17.3.1- 2) 2e boulet du règlement 2002-U24 et ses amendements ainsi que l'article 17.2.1 du règlement 2009-U54 et ses amendements prévoient à la grille des usages et des normes de la zone résidentielle Hc-244 une superficie minimale de 500 mètres carrés ;
 - la largeur du lot projeté à 13,41 mètres alors que l'article 17.3.1- 2) 2e boulet du règlement 2002-U24 et ses amendements ainsi que l'article 17.2.1 du règlement 2009-U54 et ses amendements prévoient à la grille des usages et des normes de la zone résidentielle Hc-244 une largeur minimale de 20 mètres ;

- la marge latérale du bâtiment principal à 1,71 mètre alors que l'article 10.1.1 du règlement 2002-U23 et ses amendements ainsi que l'article 17.2.1 du règlement 2009-U54 et ses amendements prévoient à la grille des usages et des normes de la zone résidentielle Hc-244 une marge latérale minimale de 2 mètres ;
- le total des marges latérales à 5,19 mètres alors que l'article 10.1.1 du règlement 2002-U23 et ses amendements ainsi que l'article 10.1.1 du règlement 2009-U53 et ses amendements prévoient à la grille des usages et des normes de la zone résidentielle Hc-244 un total minimal des marges latérales à 6 mètres.

Le tout tel que montré au plan projet pour discussion avec les autorités municipales de l'arpenteur-géomètre Sébastien Généreux, portant la minute 2451, en date du 1er juillet 2009.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal le refus de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE nonobstant une recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la superficie du lot projeté à 489,8 mètres carrés;
- la largeur du lot projeté à 13,41 mètres;
- la marge latérale du bâtiment principal à 1,71 mètre;
- le total des marges latérales à 5,19 mètres.

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2009-10-679

Dérogation mineure au 57 à 59, rue Saint-David - Dimensions du lot projeté et marges pour bâtiment principal

1. **Requérant** : Jacques-Luc Lamoureux , propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot projeté 11A-464 du rang 4 du canton de Beresford.
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - la largeur du lot projeté à 15,24 mètres alors que l'article 17.3.1-2) 2e boulet du règlement 2002-U24 et ses amendements ainsi que l'article 17.2.1 du règlement 2009-U54 et ses amendements prévoient à la grille des usages et des normes de la zone résidentielle Hc-244 une largeur minimale de 20 mètres ;

- la marge latérale du bâtiment principal à 0,17 mètre alors que l'article 10.1.1 du règlement 2002-U23 et ses amendements ainsi que l'article 10.1.1 du règlement 2009-U53 et ses amendements prévoient à la grille des usages et des normes de la zone résidentielle Hc-244 une marge latérale minimale de 2 mètres ;
- le total des marges latérales à 4,54 mètres alors que l'article 10.1.1 du règlement 2002-U23 et ses amendements ainsi que l'article 10.1.1 du règlement 2009-U53 et ses amendements prévoient à la grille des usages et des normes de la zone résidentielle Hc-244 un total minimal des marges latérales à 6 mètres.

Le tout tel que montré au plan projet pour discussion avec les autorités municipales de l'arpenteur-géomètre Sébastien Généreux, portant la minute 2451, en date du 1er juillet 2009.

4. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal le refus de cette demande de dérogation mineure.

5. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE nonobstant une recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la largeur du lot projeté à 15,24 mètres ;
- la marge latérale du bâtiment principal à 0,17 mètre;
- le total des marges latérales à 4,54 mètres.

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2009-10-680

PIA au 560, chemin du Mont-Sinaï - Implantation en montagne –Lotissement

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 - Implantation en montagne qui consiste en la subdivision d'un lot dans la zone RU-810.

Le tout tel que montré au plan projet de l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 12829 en date du 24 août 2009.

Cette demande est déposée par Christian St-Jean, représentant dûment mandaté par Raoul Saint-Jean , propriétaire de l'immeuble sis sur le lot projeté 42-33 du rang 11 du canton de Morin.

ADOPTÉE

2009-10-681

PIA au 123, rue Paulsen - Domaine Chanteclair - Nouvelle construction

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA. 006 - Domaine Chanteclair - travaux qui consistent en la construction d'une habitation unifamiliale, l'aménagement de l'entrée charretière, le nivellement et l'aménagement du site en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- que des persiennes soient installées sur le mur de fondation et le mur du rez-de-chaussée.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre, Jean Godon, portant la minute 17748, en date du 2 septembre 2009.

Cette demande est déposée par Philippe Charbonneau, représentant dûment mandaté par Lorraine Guitard, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 7-106 du rang 9 du canton de Morin.

ADOPTÉE

2009-10-682

PIA au 14, rue Principale Ouest – Affichage au centre ville – Coiffure Sum Homme

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 005 – Affichage au centre-ville – qui consiste à l'installation d'une enseigne d'une superficie de 0,54 mètres carrés sur le mur avant du bâtiment. Elle sera en craisson et le relief sera créé au niveau du lettrage "Sum Homme". L'éclairage est déjà existant.

Le tout tel que montré au plan préparé par Média Enseignes en date du 16 septembre 2009.

Cette demande est déposée par Marie-Ève Monet, représentant dûment mandaté par Patrick Canada, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 13C-23 et 13D-2 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-10-683

PIA au 14, rue Principale Ouest – Travaux au centre-ville – Coiffure Sum Homme

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville – Rénovation- Coiffure Sum Homme qui consiste à peindre le cadrage des fenêtres et de la porte de couleur bleu-marine.

Le tout tel que montré au plan préparé par Média Enseignes en date du 16 septembre 2009.

Cette demande est déposée par Marie-Ève Monet, représentant dûment mandaté par Patrick Canada, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 13C-23 et 13D-2 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-10-684

PIA au 14, rue Saint-Donat - Affichage au centre-ville

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 005 – Affichage au centre-ville - les travaux consistent à installer une enseigne sur poteau au coin des rues Saint-Donat et Saint-Antoine pour les 3 commerces qui sont abrités par ce bâtiment. Elle sera d'une superficie de 0,71 mètre carré et possèdera du relief avec son contour sculpté. L'éclairage se fera par projection.

Le tout tel que montré au plan préparé par Au Bois d'Or en date du 8 septembre 2009.

Cette demande est déposée par Jean Morissette, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 12A-61-1 et 12A-62-1 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

2009-10-685

Pérennité des réseaux de ski de fond – Échange de terrain – Secteur Belvoir

ATTENDU QUE

la Ville, dans l'objectif de protéger les emprises de pistes de ski de fond a entrepris des discussions avec les propriétaires concernés afin d'obtenir des droits réels et perpétuels pour le maintien desdites pistes ;

ATTENDU QUE

la protection des emprises de pistes de ski de fond est prévu par la vision stratégique 2005-2015 et dans le plan d'urbanisme de la Ville ;

ATTENDU QUE

la Ville a obtenu une entente avec certains propriétaires à l'effet d'échanger des terrains sur lesquels les pistes sont situées contre des terrains dont la Ville est propriétaire et qui pourront être mis en valeur par ces transactions ;

ATTENDU QUE

le réseau de pistes de ski de fonds est d'un intérêt collectif ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'échange des terrains suivants :

- Bloc A-136 et Bloc A-137, canton de Beresford, d'une superficie de 4 363.6 m², identifié par le matricule 4100-00-4984 ;
- Bloc A-6, canton de Beresford, d'une superficie de 1 926.2 m², identifié par le matricule 4199-29-1825 ;
- Bloc D-42 et Bloc D-43, canton de Beresford, d'une superficie de 6 416.4 m², identifié par le Matricule 4099-85-1113;

propriétés de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

contre

- lot P-18B, rang 2, canton de Beresford, d'une superficie de 1 393.5 m², identifié par le matricule 4198-63-8107;
- Bloc E-74, canton de Beresford, d'une superficie de 3 424.40 m², identifié par le matricule 4098-85-4496;
- Bloc E-10, canton de Beresford, d'une superficie de 4 044.80 m², identifié par le matricule 4098-67-7155;
- lot P-18A, rang 2, canton de Beresford, d'une superficie de 2 373.90 m², identifié par le matricule 4199-60-4679;

propriétés de « The Institute for Medical Relief » ou « Fred Fisher ».

- QUE le conseil municipal mandate Me Martin Gélinas, notaire, pour la préparation d'un acte d'échange de terrains, et ce au prix de 625 \$, taxes et frais d'enregistrement en sus.
- QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, qui sera payée par une appropriation du surplus de la Ville.
- QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2009-10-686

Vente de garage – CFP des Sommets - Autorisation

ATTENDU QUE

la Ville a reçu une demande d'un groupe d'étudiants du CFP des Sommets dans le cadre d'une levée de fonds pour un voyage humanitaire au Guatemala, d'organiser une vente de garage, les 9 et 10 octobre, sans frais ;

ATTENDU QUE

la Ville désire appuyer ce projet ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise la tenue d'une vente de garage, les 9 et 10 octobre, qui se tiendra dans la salle du Relais des sables, et ce, sans frais.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR.

2009-10-687

Levée de la séance

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

- QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Le maire, Laurent Paquette

Le greffier, Benoit Fugère

INDEX DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES LE 1^{er} OCTOBRE 2009

- 2009-10-632. Adoption de l'ordre du jour
- 2009-10-633. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2009
- 2009-10-634. Protocole d'entente pour exercice d'incendie – 418, chemin du Lac-Manitou Sud
- 2009-10-635. Aménagement du stationnement de la caserne d'incendie - Rue Saint-André - Fonds de roulement de l'agglomération
- 2009-10-636. Aménagement d'un enclos à bacs et d'un éclairage extérieur – Bibliothèque Gaston-Miron - Fonds de roulement de l'agglomération
- 2009-10-637. Installation de deux bornes sèches - Fonds de roulement de l'agglomération
- 2009-10-638. Projet le Versant d'or – Cession de terrain
- 2009-10-639. Restauration de la gare – Travaux de reconstruction partielle de la toiture (phase 2) – Certificat de paiement no 1
- 2009-10-640. Restauration de la gare – Travaux de reconstruction (phase 3) Certificat de paiement no 1
- 2009-10-641. Restauration de la gare – Modification contrat des travaux de reconstruction – Résolution numéro AG2009-08-007
- 2009-10-642. Acquisition de rue – Mont Catherine/L'érablière – Montée des Samarres- Chemin des Chalumeaux – Place des Entailles – Impasse des Cornouillers
- 2009-10-643. Opération Nez rouge - Subvention
- 2009-10-644. Aménagement des bandes riveraines - Fonds de roulement.
- 2009-10-645. Champs d'épuration et revêtement extérieur - Bâtiment du 355, Demontigny (SPCA) - Fonds de roulement.
- 2009-10-646. Correction de la vitesse et du bruit sur plusieurs rues de la Ville - Fonds de roulement.
- 2009-10-647. Drainage Garage Municipal - Fonds de roulement.
- 2009-10-648. Projet Fleurons du Québec - Aménagement permanent - Fonds de roulement
- 2009-10-649. Achat de classeurs à plans - Service des Travaux publics - Fonds de roulement
- 2009-10-650. Projet de murale - Centre-Ville - Fonds de roulement
- 2009-10-651. Projet de murale à l'église - Fonds de roulement
- 2009-10-652. Puits - Installation d'un nouveau revêtement de plancher - Bâtiment du 1155, Route 329 Nord - Fonds de roulement
- 2009-10-653. Mandat aux procureurs Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés – Représentation de la Ville devant la Commission municipale du Québec
- 2009-10-654. Comptes payés – Septembre 2009
- 2009-10-655. Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits
- 2009-10-656. Dépôt du rapport budgétaire
- 2009-10-657. Aménagement d'un stationnement - Rue Principale - Fonds de roulement et surplus libre
- 2009-10-658. Affectation de surplus – Ville – Modification de la résolution numéro 2009-05-274
- 2009-10-659. Bail pour l'immeuble sis au 1155, route 329 – Poste S.Q. – Avenant n°3
- 2009-10-660. Acceptation de la démission de la directrice de l'Urbanisme et Environnement
- 2009-10-661. Nomination d'un directeur par intérim - Urbanisme et Environnement
- 2009-10-662. Décompte progressif no 2 et final - Construction d'un capteur de sédiments - Place Lagny
- 2009-10-663. Adjudication de contrat –Sable granulat abrasif 2009–2010 – Résultat d'appel d'offres TP-2009-023
- 2009-10-664. Adjudication de contrat –Pierre nette abrasive pour trottoirs 2009-2010 - Résultat d'appel d'offres TP-2009-024
- 2009-10-665. Décompte progressif no 3 - Travaux de pavage - Différentes rues de la ville Programme PARC 2009

- 2009-10-666. Adjudication de contrat – Travaux de déblaiement et sablage de rues - Secteur Nord - Résultat d'appel d'offres TP-2009-025
- 2009-10-667. Adjudication de contrat – Réfection d'aqueduc sur une partie de la montée Alouette – résultat d'appel d'offres TP-2009-027
- 2009-10-668. Adjudication de contrat – Travaux de bétonnage de conduite et consolidation de fondation rues Demontigny et Brissette – Résultat d'appel d'offres TP-2009-028
- 2009-10-669. Mandat au directeur des Travaux Publics - Signature d'une entente avec le Ministère des Transports du Québec - Déneigement de certains chemins provinciaux
- 2009-10-670. Relais des Sables et Plage Major - Réaménagement de l'aire de stationnement – Modification des résolutions numéros 2009-02-101 et 2009-02-102 - Fonds de roulement
- 2009-10-671. Entente - Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (CRSBPL)
- 2009-10-672. Travaux de réfection au Bâtiment Le Relais - Fonds de roulement.
- 2009-10-673. Acquisition - Jeux - Plage Major - Fonds de roulement
- 2009-10-674. Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de septembre 2009
- 2009-10-675. Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunion du 17 septembre 2009
- 2009-10-676. Autorisation de signature du protocole d'entente avec la compagnie «Gaston Contant inc.» – Aménagement de l'aire tampon de l'autoroute 15 – Matricule : 4402-19-1354
- 2009-10-677. Constats d'infraction – Lot 9-213 du rang 3 du canton Beresford – Usages et affichage non autorisés – Matricule : 4400-65-9960
- 2009-10-678. Dérogation mineure au 51 à 55, rue Saint-David - Dimensions du lot projeté et marges pour bâtiment principal
- 2009-10-679. Dérogation mineure au 57 à 59, rue Saint-David - Dimensions du lot projeté et marges pour bâtiment principal
- 2009-10-680. PIA au 560, chemin du Mont-Sinaï - Implantation en montagne –Lotissement
- 2009-10-681. PIA au 123, rue Paulsen - Domaine Chanteclair - Nouvelle construction
- 2009-10-682. PIA au 14, rue Principale Ouest – Affichage au centre ville – Coiffure Sum Homme
- 2009-10-683. PIA au 14, rue Principale Ouest – Travaux au centre-ville – Coiffure Sum Homme
- 2009-10-684. PIA au 14, rue Saint-Donat - Affichage au centre-ville
- 2009-10-685. Pérennité des réseaux de ski de fond – Échange de terrain – Secteur Belvoir
- 2009-10-686. Vente de garage – CFP des Sommets - Autorisation
- 2009-10-687. Levée de la séance